

## La CVI et Retraites Populaires concluent un accord de collaboration

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) et Retraites Populaires viennent de conclure un accord qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Cet accord vise à favoriser la collaboration entre les deux organisations ancrées dans le canton de Vaud. Il permettra d'élargir la diffusion d'informations concernant la propriété de son logement et l'accès aux prestations de la CVI pour les clients de Retraites Populaires. Il offrira aussi la possibilité aux propriétaires déjà affiliés à la CVI de bénéficier d'un avantage lors de conclusion d'affaires auprès de Retraites Populaires.

L'accord prévoit que lors de la conclusion de contrats concernant un prêt hypothécaire, un crédit de construction ou une police d'assurance pour l'amortissement indirect, Retraites Populaires proposera à ses clients l'adhésion à la CVI et offrira la cotisation pendant deux ans (pour l'année de conclusion de l'affaire et celle qui suit). Si un client est déjà affilié à la CVI, Retraites Populaires offrira la cotisation pour l'année suivant la conclusion de l'affaire. Les clients de Retraites Populaires bénéficieront ainsi de la large palette de prestations fournies aux membres de la CVI.

L'accord prévoit également une collaboration entre les deux organisations en vue de la diffusion d'informations utiles aux propriétaires et aux futurs propriétaires. Ceux-ci profiteront ainsi des

compétences reconnues de Retraites Populaires, notamment en matière de prévoyance et de financement.

Retraites Populaires est une mutuelle créée en 1907,

active dans le domaine des assurances de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> piliers de même que dans l'immobilier, le prêt hypothécaire, le crédit de construction et la gestion d'institutions de prévoyance.



### Brèves

#### Panneaux solaires Réglementation simplifiée

Le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions permettant la pose, sans autorisation, de panneaux solaires d'une surface maximale de 32 m<sup>2</sup>, intégrés dans le pan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci.

#### Permanence juridique de Vevey 1<sup>er</sup> semestre 2012

Tous les quinze jours, un juriste de la CVI est à votre disposition le **mardi matin (8 h 30-11 h 30)** à Vevey. Les membres peuvent se rendre **sur rendez-vous** à cette permanence aux dates suivantes:

- 29 mai 2012
- 12 et 26 juin 2012

**Adresse:** l'étude des notaires Rumpf et Fahrni Chiusano, rue du Simplon 45.

#### Frais administratifs pour les décomptes de chauffage 2011-2012

Les frais administratifs pour l'établissement des comptes de chauffage et eau chaude 2011-2012 s'élèvent à Fr. 220.50 par installation et à Fr. 35.30 par appartement ou local chauffé (valeurs hors taxe). Rappelons que les frais de surveillance, eux, ne sont pas indexés au coût de la vie et restent semblables à ceux des années précédentes.